

Date de convocation : 21/07/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Dégrèvement assainissement - VEOLIA

DCM 20220728-3

Vu le décret n°2000-237 du 13 mars 2000 qui précise que les dispositions relatives à la dégressivité de l'assainissement sont de la compétence des collectivités. Il convient de délibérer pour appliquer au tarif de base un coefficient de dégressivité lié au volume des consommations pour les entreprises ou organismes dont les rejets d'eaux usées au réseau d'assainissement ne sont pas de nature domestique.

Monsieur Le Maire présente les tranches (en m³) et coefficients de dégressivité :

Tranche	Coefficient
de 1 à 6000	1.0000
de 6001 à 12000	0.8000
de 12001 à 24000	0.6000
de 24001 à 50000	0.5000
de 50001 à 75000	0.4000
de 75001 à 999999	0.3000

AR Prefecture

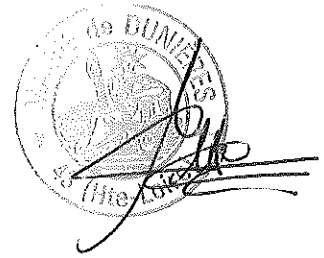
043-214300873-20220728-DCM20220728_3-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise VEOLIA a appliqué le coefficient de dégressivité, au niveau de la collecte et/ou traitement des eaux usées, pour une consommation (part communale) supérieure à 6000 m³ / an selon le barème ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_3-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022